



Séparation de couple qu'en est-il de ma location professionnel

Par **PierretteG**, le **30/03/2012** à **20:29**

Bonsoir,

J'ai emménagé chez mon ami, qui est propriétaire d'un appartement, voici deux ans. Exerçant une profession libérale, je lui loue, depuis cet emménagement, un loyer pour une des pièces de l'appartement* dédié à l'exercice de mon activité (dans le domaine de l'informatique, clients à distance).

Il vient, pour raison personnel, de décider que nous devons nous séparer. Que notre couple, c'était terminé. N'étant pas chez moi je vais devoir partir, mais qu'en est-il de ma location professionnel ? Je précise que nous avons signé tous les deux un bail professionnel de 6 ans renouvelable (mais pas devant Notaire) et que j'ai les quittances de loyer correspondant à mes règlements mensuels. Merci beaucoup pour vos conseils.

* Le règlement de copropriété ne l'interdit pas.